

# Concours intercommunal des "villes et villages fleuris" et des "Maisons fleuries"

*Discours de M. Vincent GAONAC'H,  
Président du Jury Intercommunal des maisons fleuries*

---

Tout d'abord, je tiens à vous remercier d'être présentes et présents ce matin.

Nous sommes réunis ce matin pour récompenser les actions menées par les habitants et les communes du Pays Bigouden Sud en faveur de l'embellissement et du fleurissement de notre cadre de vie, et ce dans le plus grand respect des spécificités de nos paysages, de notre patrimoine et des bonnes pratiques environnementales.

Comme chaque année, le comité départemental du tourisme, mandaté par le Conseil général du Finistère, organise le concours des "villes et villages fleuris" et des "maisons fleuries" en cohérence avec la une démarche nationale pilotée par le Conseil national des villes et villages fleuris.

Nous souhaitons chaque année nous investir dans ce concours car il correspond parfaitement aux valeurs de notre Communauté de communes. Tout d'abord, le fleurissement est un atout pour notre cadre de vie et pour l'attractivité de notre territoire. Mais aussi et surtout, parmi les critères retenus pour établir les classements, la mise en place de techniques alternatives est très importante à nos yeux. La gestion raisonnée de l'eau, l'absence de désherbage chimique, la lutte contre les plantes invasives sont des pratiques que nous encourageons. Nous l'appliquons dans nos communes et notre communauté de communes et je tiens à vous féliciter tous une première fois aujourd'hui pour vos pratiques responsables.

Je souhaiterais d'ailleurs faire une parenthèse sur ce sujet. La communauté de communes relance une campagne de reboisement cette année. Cette initiative de la société d'horticulture est née en 1984 pour reconstituer le bocage et lutter contre la maladie des ormes. Elle a pris de l'ampleur après l'ouragan de 1987. Après un léger essoufflement depuis 2007, nous souhaitons redonner de la vigueur à ce projet. Il vise un double objectif : préserver la biodiversité forestière tout en réduisant les déchets. En effet, nous souhaitons valoriser les pousses à croissance lente. Nous ne pouvons que vous inviter à vous inscrire dans ces commandes groupées en vous rapprochant de vos mairies et notamment du responsable du service des espaces verts de votre commune, courant septembre.

Ce concours revêt cette année une couleur et importance particulière pour plusieurs raisons.

- ➔ La première est que nous avons souhaité impliquer davantage les professionnels à ce concours. Il s'agit de la catégorie 6 du concours : hôtels, restaurants, locations saisonnières labellisées ou classées, camping privés, etc. il est essentiel pour nous que chacun joue la carte de l'embellissement pour que nous continuions à être une destination touristique importante. C'est important pour l'économie locale. Je tiens à remercier l'Agence Ouest Cornouaille Développement ainsi que les offices du tourisme pour avoir relayé la démarche. Nous poursuivrons dans cette voie pour les prochaines années.

- ➔ La seconde raison de l'importance de ce concours 2010 est l'arrivée d'un nouveau souffle, d'un vent de fraîcheur, d'enthousiasme, de volonté qui a balayé ce concours. Ce vent vient du pôle géronto-psychiatrique de TREOUGUY qui a participé pour la première fois au concours. Le jury a été plus que sensible à la démarche, au projet qui hisse le jardinage au rôle de "thérapie". C'est un véritable coup de cœur que nous souhaitons partager aujourd'hui avec vous et je tire mon chapeau à l'équipe de TREOUGUY et à travers eux aux patients. Un grand bravo à vous et nous souhaitons que cette expérience se poursuive avec l'appui de la CCPBS. Le jury a souhaité décerner à ce projet une mention spéciale.
  
- ➔ Deux autres mentions spéciales seront également été attribuées tout à l'heure. La première à Stéphane LHOMME qui est un véritable fer de lance de ce concours. Bien que le règlement l'empêche de participer au concours intercommunal, le jury a souhaité lui décerner une mention spéciale et présenter sa candidature au concours national dans la catégorie 3 espace le long de la voie publique dont il a été lauréat du concours départemental 2009. La dernière mention spéciale revient à Lucien Perrin qui chaque année ravit les yeux des membres du jury. Il ne pourra plus participer au concours intercommunal mais le jury a souhaité mettre en valeur l'ensemble de son œuvre.

### **Je souhaite profiter de la tribune qui m'est offerte pour remercier celles et ceux qui ont œuvré de près ou de loin pour que ce concours 2010 soit une réussite.**

Le comité départemental de tourisme, les équipes des espaces verts des communes, les jurys communaux, les membres du jury communautaire que j'ai eu l'honneur de présider :

- Mme Marie-Ange BUANNIC – adjointe au maire de Loctudy et conseillère communautaire
- M. Marcel Garrec – Adjoint au Maire de Plomeur et conseiller communautaire
- M. Denis Dugor, technicien supérieur Espaces verts à la ville de Pont l'Abbé
- Maguy Perrot en charge de la thématique Fleurissement – embellissement à la communauté de communes du Pays Bigouden Sud.

Je voudrais remercier particulièrement deux membres du jury pour leur investissement personnel, leur bénévolat passionné depuis de nombreuses années.

- Je voudrais donc féliciter et remercier M. Yves Ploix - président de la société d'horticulture du Cap Sizun / Pays Bigouden qui est à l'initiative du concours sur notre territoire et M. Daniel Coic des jardiniers de France qui nous accompagne également depuis de quelques années.

Et bien sûr vous les participants sans qui ce concours ne serait rien.

### **Le concours des villes et villages fleuris**

Pour cette année encore, le Jury tient à adresser ses encouragements aux équipes de jardiniers et aux élus de la commune de **Treffiat** pour les efforts consentis en matière de fleurissement et d'embellissement. Il leur recommande de solliciter une action de parrainage au niveau du territoire communautaire.

La Commune de Plomeur recevra la semaine prochaine la visite du jury départemental. Le jury communautaire, l'invite à poursuivre ses actions afin d'obtenir –dans les prochaines années- leur première fleur.

Les communes de **Loctudy** et de **Pont l'Abbé** seront quant à elles visitées l'année prochaine par le jury régional dans le but de maintenir leur seconde fleur et peut être l'obtention d'une troisième fleur. Le jury tient également à les encourager et à leur adresser leur soutien dans ce beau projet.

### **Le concours des Maisons fleuries**

Avant de remettre les prix je tiens à remercier et à inviter à me rejoindre une dernière personne. Il s'agit de M. Laurent BRUNEL de Jardie E. Leclerc de Pont l'abbé qui est un partenaire fidèle de ce concours et qui est à l'origine d'une partie des récompenses (des bons d'achats de 50 € et un plan d'orchidées offert à chaque lauréat. Monsieur Laurent venez me rejoindre.

Cette année 2010 est un cru relativement bon sans être exceptionnel. Plus de **37%** des habitants visités ont été primés ce qui dénote d'un embellissement et d'un fleurissement de qualité.

- Il y a eu **7** jardins visités dans la catégorie 1 Maisons avec jardin (plus de 100 m<sup>2</sup>) très visible de la rue.  
Les Lauréats sont :
  - 1<sup>er</sup> prix : M. CARE Bernard et Yolande de Penmarc'h
  - 2<sup>e</sup> prix : M. Pierre LE HERPEUX, Tréffiagat
  
- Il y a eu **2** jardins visités pour la catégorie 2 : maison avec jardinet (moins de 100 m<sup>2</sup>) très visible de la rue.  
La lauréate est-:
  - 1<sup>er</sup> prix : Mme Agnès GUENNEC, Pont-l'Abbé
  
- Il y a eu 2 réalisations visitées dans la catégorie 3 espaces le long de la voie publique (talus, murs...), une mention spéciale est attribuée M. Stéphane LHOMME, Combrit
  
- Il y a un 1 jardin visité pour la catégorie 5 : immeubles collectifs, maisons de retraite, écoles fleuries par les enfants, cliniques, centres hospitaliers, centre de loisirs
  - Le 1<sup>er</sup> prix et une mention spéciale sont attribués à la résidence de TREOUGUY à Pont l'Abbé
  
- Il y a eu 4 jardins visités dans la 6<sup>e</sup> catégorie : hôtels, restaurants, locations saisonnières labellisées ou classées, campings privés... Le 1<sup>er</sup> prix et une mention spéciale sont attribués à M. Lucien PERRIN, Loctudy (Chambre d'hôtes "un vent de fleurs" - 3 clés)

Je vous remercie et vous donne rendez-vous l'année prochaine et vous invite à poursuivre le fleurissement et l'embellissement de vos jardins et communes toute l'année.